

Ouverture d'un recrutement par voie de détachement applicable aux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des Attachés d'Administrations Parisiennes, pour 2026 et composition de la Commission chargée de statuer sur l'aptitude des fonctionnaires bénéficiaires de cette obligation à être proposés au détachement et, le cas échéant, à l'intégration dans un corps de catégorie supérieure

Le Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93

Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris fixant le statut particulier du corps concerné ;

ARRETE :

Article 1 : Un recrutement par voie de détachement applicable aux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des attachés d'administrations parisiennes est ouvert à compter du 27/04/2026.

Article 2 : Le nombre de postes offerts au détachement pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre de l'année 2026, dans le corps des attachés d'administrations parisiennes est fixé à :

Un (1) poste d'Attaché (H/F)

Article 3 : L'offre d'emploi correspondante fera l'objet d'un avis de recrutement, qui sera publié sur le site Intranet de la Ville de Paris et sur le site internet de la Ville de Paris www.paris.fr. L'avis précisera les modalités pratiques et le calendrier pour candidater.

Article 4 : Cet emploi sera ouvert aux candidats qui ont la qualité de fonctionnaire et appartiennent à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnées à l'article L5212-13 du code du travail.

Les candidats doivent également justifier de la durée de services publics fixée dans le statut particulier du corps de détachement, exigée pour l'accès à ce corps par la voie du concours interne, à savoir, quatre ans de services publics au premier janvier de l'année du présent recrutement.

Article 5 : Pour le poste ouvert, le dossier de candidature comprend un curriculum vitae, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi selon le modèle annexé à l'avis de recrutement, une fiche relative aux aménagements de poste éventuels, une copie de la pièce d'identité, ainsi qu'une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier de l'appartenance à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Article 6 : Après examen de la recevabilité des candidatures au regard des conditions mentionnées à l'article 4, une commission chargée de vérifier l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions dévolues au corps d'accueil, effectue une première sélection des dossiers de candidature. Seuls sont convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers ont été retenus.

Article 7 – Sont nommés membres de la Commission instituée par l'article 6 du décret du 13 mai 2020 susvisé, chargée de statuer sur l'aptitude des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi à être proposés au détachement et, le cas échéant, à l'intégration dans un corps de catégorie supérieure d'attaché d'administrations parisiennes, pour le poste d'acheteur domaine informatique et télécom, référencé V54654-11672 sur le site « Travailler pour Paris » :

Mme Sabine COFFE, Cheffe du Bureau des Carrières Administratives, Direction des Ressources Humaines, Ville de Paris, Présidente de la commission ;

Mme Marie LAHAYE, Responsable de la Mission Égalité Professionnelle et Inclusion, Direction des Ressources Humaines, Ville de Paris ;

Mme Frédérique BAERENZUNG, Cheffe du service des Ressources Humaines, adjointe à la Sous Directrice des Offres de Service et des Ressources, Direction des Finances et des Achats, Ville de Paris

Mme Clarisse PICARD, Cheffe du Service Achats Fonctionnement de la collectivité, Direction des Finances et des Achats, Ville de Paris

Article 8 - Les fonctions de secrétaire de la commission sont assurées par Mme Karine BELVAL, secrétaire administrative à la sous-direction des carrières de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris.

Article 9 - Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24/04/2016
Pour le Maire de Paris et par délégation,
L'adjoint au Sous-Directeur des Carrières


Kémi QUINIO

